

Règlement no 128-2018-A22

Articles susceptibles d'approbation	Zone concernée	Zones contiguës	Éléments touchés
Grille des spécifications	R-17	R-2 R-15 R-16 V-18 V-19 R-20 C-21 V-64	Ajout des usages H1 (habitation unifamiliale) et H2 (habitation bifamiliale) en jumelé sur une superficie de terrain de 8 000 m ²